

# SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 22 JUIN 2016 A 18H00

## RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le vingt-deux juin 2016 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents : Jacky RANCHET, José SORIANO, Jean-Pierre DUNOM (suppléant), Alain NIOCHAU, Martine VOLLE-WILD, Myriam MOSCOVITCH, Jacques NEGRON, André GAWRA, Kévin SCHEUER, Alain DURAND, Yvette DE PEYER, Jean-Michel DERICK, Jean-Luc GALTIER, Daniel CARRIERE, Bruno CARON, Gérard SEVERAC, André JOFFRE, Martine DURAND, Luc BERNIER, Daniel FAVAS, Jean-Luc ROY, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Représentant présent : (voix non délibérative) : Claude VIVENS.

Excusés : Yves GELY, Denis GINIES, Pierre PIALOT, Patrick DARLOT.

Absents : Patrick REILHAN, Marc BRETON, Philippe CHIARELLI, Philippe MOIGNARD, Marie-Renée LAURENT, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Louis PRUNET, Anne-Laure GARRIGUES, Roland MONTEL, Samuel GALTIER, Jean-Pierre NEGRE, Gérard POLOP, Philippe CALAZEL.

Invité absent (voix délibérative) : Martin DELORD.

Invitée excusée (voix délibérative) : Hélène MEUNIER.

Secrétaire de séance : Bruno CARON.

---

### 00 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur :

- Adhésion au service assainissement collectif - Commune de Saint Laurent le Minier
- Délégation de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune de St Laurent le Minier et le SIVOM du Pays Viganais : Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement / Demandes d'aides financières pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement.

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les points ci-avant.

**Le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité,**

DÉCIDE de modifier l'ordre du jour.

**01 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires du Budget Primitif 2016, afin de pouvoir régulariser des écritures comptables et permettre le mandatement de certaines factures.

La décision modificative s'établit de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

## Dépenses

Compte	Libellé	Montant
211-605	Achat de matériel, équipements et travaux	850,00 €
211-6184	Versements à des organismes de formation	300,00 €
251-6236	Catalogues et imprimés	1 080,00 €
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 230,00 €</b>
211-6218	Autre personnel extérieur	-1 150,00 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>Charges en personnel</b>	<b>-1 150,00 €</b>
01-023	Virement à la section d'investissement	1 500,00 €
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 500,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 580,00 €</b>

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
01-722	Immobilisations corporelles	1 500,00 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 500,00 €</b>
251-74741	Communes membres du GFP	1 000,00 €
251-74751	GFP de rattachement	80,00 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 080,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 580,00 €</b>

Section d'investissement :

## Dépenses

Compte	Libellé	Montant
01-2313	Constructions	1 500,00 €
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 500,00 €</b>
811-458118	MOD Alzon Gare	34 724,00 €
<b>Chapitre 4581</b>	<b>Opérations sous mandat (dépenses)</b>	<b>34 724,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>36 224,00 €</b>

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
01-021	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 500,00 €</b>
811-45821806	FCTVA Alzon gare	34 724,00 €
<b>Chapitre 4582</b>	<b>Opérations sous mandat (recettes)</b>	<b>34 724,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>36 224,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Général comme énoncée ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**02 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires du Budget Assainissement de la façon suivante :

Section d'exploitation :

## Dépenses

Compte	Libellé	Montant
042-6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 207,00 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 207,00 €</b>
67-6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	15 000,00 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>15 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>18 207,00 €</b>

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
70-704	Travaux	3 000,00 €
<b>Chapitre 70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>3 000,00 €</b>
74-747	Subventions et participation	12 000,00 €
74-748	Autres subventions d'exploitation	3 000,00 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>15 000,00 €</b>
77-773	Mandats annulés (sur exercice antérieur)	207,00 €
<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>207,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>18 207,00 €</b>

Section d'investissement :

## Dépenses

Compte	Libellé	Montant
16-1641	Emprunts en euros	200,00 €
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>200,00 €</b>
23-2315	Installations	160 011,00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>160 011,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>160 211,00 €</b>

## Recettes

Compte	Libellé	Montant
040-281532	Réseaux d'assainissement	3 207,00 €
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 207,00 €</b>
13-13118	Etat	37 908,00 €
13-1313	Département	40 188,00 €
13-1314	Communes	73 932,00 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>152 028,00 €</b>
21-21532	Réseau d'assainissement	4 976,00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 976,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>160 211,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement comme énoncée ci-dessus.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **03 – BUDGET : PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET GENERAL**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la demande de Madame le Trésorier Payeur du Vigan, concernant la prise en charge de produits irrécouvrables pour le Budget Général du SIVOM Intercantonal du Pays Viganais.

Ces produits concernent le titre suivant :

- Exercice 2010 : le titre 29 pour 0,20 €

Ces produits irrécouvrables s'élèvent à un total de 0,20 € pour lequel il convient d'établir un mandat de paiement correspondant, au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

#### **Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE l'état des pièces irrécouvrables en date du 07 mars 2016 du Trésor Public pour un montant de 0,20 € pour le Budget Général.

AUTORISE le paiement de cette créance par un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **04 – BUDGET : PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET ASSAINISSEMENT**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la demande de Madame le Trésorier Payeur du Vigan, concernant la prise en charge de produits irrécouvrables pour le Budget Assainissement du SIVOM Intercantonal du Pays Viganais.

Ces produits concernent le titre suivant :

- Exercice 2010 : le titre 41 pour 800,00 €

Ces produits irrécouvrables s'élèvent à un total de 800,00 € pour lequel il convient d'établir un mandat de paiement correspondant, au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

#### **Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE l'état des pièces irrécouvrables en date du 07 mars 2016 du Trésor Public pour un montant de 800,00 € pour le Budget Assainissement.

AUTORISE le paiement de cette créance par un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **05 - FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON CHAUDE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DU PAYS VIGANAIS, A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET A LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE : GROUPEMENT D'ACHAT – APPEL D'OFFRES OUVERT**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Monsieur le Président propose aux Délégués que l'ensemble des Communes qui le souhaitent, s'associent à nouveau pour reconduire le groupement de commandes concernant la fourniture et la livraison des repas dans les restaurants scolaires du Pays Viganais, à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pour le personnel de la Communauté de Communes.

Cette opportunité offre la possibilité de coordonner et de regrouper l'achat des repas à destination des restaurants scolaires des Communes membres du groupement en vue de réaliser des économies d'échelle.

Afin de faciliter les relations, Monsieur le Président propose que le SIVOM soit désigné comme coordonnateur du projet.

Il conviendra de signer une convention constitutive du groupement.

Monsieur le Président rappelle les Communes actuellement membres du groupement d'achat qui sont : Alzon, Avèze, Aulas, Mandagout, Molières-Cavaillac, Montdardier, Le Vigan ainsi que le SIVU Bez-Arre-Arrigas-Aumessas, la Communauté de Communes du Pays Viganais et le SIVOM Intercantonal.

Par ailleurs, un appel d'offre ouvert a été lancé pour la fourniture des repas dans les restaurants scolaires du groupement pour la durée du marché et à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Le montant prévisionnel annuel des prestations est de 190 000,00 € HT pour la fourniture des repas en liaison chaude dans les restaurants scolaires et la fourniture des repas en liaison chaude à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pour le personnel de la Communauté de Communes.

Il convient de recourir à un appel d'offres ouvert compte tenu du montant annuel prévisionnel.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la proposition de reconduction du groupement d'achat,  
DESIGNE le SIVOM Intercantonal en qualité de coordonnateur du groupement,  
AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement,  
DECIDE que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du SIVOM,  
DECIDE de recourir à un marché en appel d'offres ouvert pour la réalisation de cette opération,  
AUTORISE le Président à signer le présent marché public de fourniture portant sur la fourniture des repas en liaison chaudes dans les restaurants scolaires, au centre de loisirs et pour le personnel de la Communauté de Communes. Ce marché aura une durée d'un an, reconductible deux fois un an avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires et les éventuels avenants pour accepter les Communes qui en feraient la demande.

---

**06 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle que la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement avait pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 indique donc que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Président propose ainsi au Comité Syndical, le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement concernant l'exercice 2015. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics, de préciser les modalités de réalisation du service d'assainissement ainsi que les indicateurs techniques et financiers le concernant.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

---

**07 - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES : ADDUCTION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE - HAMEAU DE PRATCOUSTAL - COMMUNE D'ARPHY**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Suite à la réalisation et aux conclusions du Schéma Directeur d'Eau Potable de la Commune d'Arphy, suite à l'avis de l'hydrogéologue sur le captage de Bouscarasse, la Commune souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable sur le Hameau de Pratooustal.

Dans un souci d'efficacité, ces travaux doivent être réalisés en même temps que ceux pour l'Assainissement (création d'un réseau et d'une station d'épuration). C'est pourquoi, le SIVOM a accepté, par délibération du Comité Syndical en date du 03 novembre 2014, la Maîtrise d'Ouvrage déléguée par la Commune d'Arphy pour cette opération de compétence communale.

Le coût de ce projet est estimé à 230 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Subvention du Conseil Départemental du Gard :                 | 69 000 € HT |
| • Subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse : | 46 000 € HT |
| • Subvention au titre de la DETR :                              | 69 000 € HT |
| • Autofinancement (Commune) :                                   | 46 000 € HT |

Il convient de demander les aides financières concernant ces travaux notamment celles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

CERTIFIE être conforme aux règles et lois en vigueur, notamment que l'opération répond et répondra aux obligations liées à la loi sur l'eau qui la concerne.

ATTESTE être Maître d'Ouvrage délégué de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**08 - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES - ETUDE ET TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DU VIGAN - TRAITEMENT DE L'AZOTE ET DU PHOSPHORE**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le SIVOM Intercantonal du Pays Viganais souhaite réaliser une étude diagnostic de la station d'épuration du Vigan.

Cette étude comportera un diagnostic de la station d'épuration ainsi que la proposition d'une ou plusieurs solutions techniques concernant le traitement de l'azote et du phosphore, en vue d'améliorer le niveau de rejet de ces deux paramètres, conformément à l'Arrêté Préfectoral 2007.36.6 du 5 février 2007 et l'Arrêté du 22 juin 2007.

Par la suite le SIVOM Intercantonal réalisera les travaux qui découleront des résultats de l'étude diagnostic.

Le coût de cette étude et des travaux est estimé à 90 500 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**Etude et travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Vigan  
Amélioration du traitement de l'azote et du phosphore**

Commune		Montant estimé de l'opération (HT)	AGENCE DE L'EAU		CD30		SIVOM		DETR	
			Taux	Aides financières (HT)	Taux	Aides financières (HT)	Taux	Montant (HT)	Taux	Aides financières (HT)
Le Vigan	Etude diagnostic	3 500 €	50 %	1 750 €	10 %	350 €	20 %	700 €	20 %	700 €
Le Vigan	Travaux d'amélioration du traitement (azote et phosphore)	87 000 €	30 %	26 100 €	40 %	34 800 €	20 %	17 400 €	10 %	8 700 €
<b>Total</b>		<b>90 500 €</b>		<b>27 850 €</b>		<b>35 150 €</b>		<b>18 100 €</b>		<b>9 400 €</b>

Il convient de demander les aides financières concernant cette étude et les travaux qui vont suivre auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

CERTIFIE être conforme aux règles et lois en vigueur, notamment que l'opération répond et répondra aux obligations liées à la loi sur l'eau qui la concerne.

ATTESTE être maître d'ouvrage de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

---

**09 - ADHESION AU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE SAINT LAURENT LE MINIER**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'une demande d'adhésion au service assainissement collectif a été reçue le 15 mars 2016 de la Commune de St Laurent le Minier.

Il sollicite l'acceptation du Comité pour cette adhésion qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il requiert également l'autorisation de reprendre les contrats en cours et d'effectuer la demande de transfert des subventions déjà allouées.

Vu les statuts du Syndicat,

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de St Laurent le Minier au service assainissement collectif du SIVOM Intercantonal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

AUTORISE la demande de transfert des subventions attribuées compte tenu du transfert de compétence.

AUTORISE le Président, compte tenu du transfert de compétence, à reprendre les contrats en cours.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

---

**10 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT LE MINIER ET LE SIVOM DU PAYS VIGANAIS : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**  
**DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Les travaux de réfection des voiries suite aux intempéries de 2014 sont sur le point de commencer, cependant, d'autres travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable se sont avérés nécessaires, c'est pourquoi, afin d'optimiser le coût de ces travaux (limiter le nombre d'entreprises différentes qui vont intervenir au sein du village), la Commune de Saint Laurent le Minier propose dans un premier temps que le SIVOM assure la Maîtrise d'Ouvrage déléguée de cette opération qui relève de la compétence communale et dans un deuxième temps que le SIVOM demande les aides financières concernant ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

Le coût des travaux sur le réseau d'eau potable est estimé à 277 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

• Conseil Départemental du Gard : 30 %	83 100 €
• Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : 50 %	138 500 €
• Autofinancement : 20 %	55 400 €

Le coût des travaux sur le réseau d'assainissement est estimé à 232 200 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

• Conseil Départemental du Gard : 30 %	69 660 €
• Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : 30 %	69 660 €
• Autres subventions DETR : 20 %	46 440 €
• Autofinancement : 20 %	46 440 €

C'est pourquoi, il convient de demander les aides financières concernant les travaux auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

ACCEPTE la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération citée ci-avant.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental du Gard, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et de la DETR pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et à la verser à la Commune.

ATTESTE que le projet n'est pas engagé.

CERTIFIE être conforme aux règles et lois en vigueur.

ATTESTE être Maître d'Ouvrage délégué de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.

S'ENGAGE à informer l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le Département du Gard, en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet.

S'ENGAGE à respecter la législation en vigueur en matière de participation minimale de 20 % de financement pour les opérations d'investissement (art. 76 de la loi 2010-1563 du 16/12/2010).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.



## INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les Délégués des marchés signés entre le 11 mars 2016 et le 10 juin 2016, dans le cadre de ses délégations.

### Marchés :

Code	Type d'opération	Forme de marché	Objet du contrat	Montant HT notifié	Date de notification
2016SSE01	Etudes	Ordinaire	SDAEP - COMMUNE D'ARRE - ETUDES	28 270,00	16/03/2016
2016SSE03	Maîtrise d'œuvre	Ordinaire	STATION D'ÉPURATION DE ST LAURENT LE MINIER - MAÎTRISE D'OEUVRE	21 160,00	11/03/2016
2016SSE05	FCS	A bons de commande	FOURNITURE ET LIVRAISON EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE	3,98 le repas	10/06/2016
2016STR02	Travaux	Ordinaire	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE - COMMUNE D'ARPHY - HAMEAU DE PRATCOUSTAL LOT 3 ESSAIS ET CONTRÔLE	5 492,50	27/04/2016
2016STR02	Travaux	Ordinaire	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE - COMMUNE D'ARPHY - HAMEAU DE PRATCOUSTAL - LOT 2 STEP	92 886,70	27/04/2016
2016STR02	Travaux	Ordinaire	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE - COMMUNE D'ARPHY - HAMEAU DE PRATCOUSTAL - LOT 1 RESEAUX	294 440,60	27/04/2016
2016STR03	Travaux	Ordinaire	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE ET TÉLÉPHONE COMMUNE DE CAMPESTRE ET LUC	37 971,00	10/05/2016

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

### QUESTIONS DIVERSES

#### Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Monsieur Jean-Michel DERICK demande des précisions sur le projet d'étude concernant le transfert des compétences eau et assainissement.

Monsieur le Président répond que la demande d'aides financières pour la réalisation de cette étude a été délibérée par le Conseil Communautaire du Pays Viganais et que le SIVOM apportera une aide technique. Il précise qu'il faut maintenant trouver les financements avant de lancer l'étude.

Autorisé par le Président, Monsieur Samuel CHATARD précise que comme la compétence va être transférée aux Communautés de Communes, seules ces structures peuvent prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour ce type d'étude. Madame Hélène PRADEILLES travaille sur le cahier des charges en tenant compte des demandes de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. L'étude commencera une fois que les subventions seront trouvées.

Autorisé par le Président, Monsieur Claude VIVENS demande si de nouvelles contraintes normatives vont s'imposer du fait du transfert de compétence à la Communauté de Communes qui passe alors le seuil des 10 000 habitants.

160622 RDE

Autorisé par le Président, Monsieur Samuel CHATARD amène des précisions et note que si des indicateurs sur la qualité de l'eau ne sont pas bons, il faut en tenir compte.

Monsieur le Président lève la séance à 19 heures.